



Concours de bourse pour la présentation à un congrès scientifique 2022-23:

Ce concours s'adresse à tous les étudiants du niveau MSc, PhD et stagiaires postdoc d'un membre régulier du Réseau. La date limite pour faire parvenir les dossiers des étudiants cette année est **le vendredi 26 mai 2023 à 23h59**. Dix (10) bourses d'un maximum de 1,000 \$ seront offertes afin de supporter les étudiants dans la participation active (présentation par affiche ou orale) à un congrès national ou international. Le congrès doit avoir lieu dans l'année de l'octroi de la subvention. **Un seul étudiant par membre régulier du RSRQ sera admissible à cette bourse.**

1-Remplir le formulaire sur le site web du Réseau :

<https://rsr-qc.ca/programmes-financement/> sous l'onglet « Programmes de financement».

2- Un document **en format PDF** comprenant toutes les sections suivantes :

- a-Lettre explicative, avec signature de l'étudiant, pour justifier la demande.
- b-CV commun canadien de l'étudiant.
- c-Lettre signée du directeur de recherche soulignant sa participation et son implication dans le RSR.
- d-Confirmation de l'inscription au congrès (peut être fournie plus tard si non disponible lors de la demande).
- e-Confirmation de la présentation au congrès (présentation orale / affiche) (peut être fournie plus tard si non disponible lors de la demande).
- f-Titre et texte du résumé de communication soumis.
- g-Estimation des coûts en \$ CDN (montage financier).

L'évaluation des demandes se fera sur 2 critères:

-La contribution du directeur de l'étudiant au développement du Réseau : 5 points

-Le CV de l'étudiant ainsi que la qualité scientifique du résumé soumis: 5 points

Les demandes peuvent être faites pour un congrès qui se déroulera plus tardivement dans l'année ou qui s'est déroulé après le **31 mars 2023**. Prière de l'indiquer dans la section « Note » du formulaire électronique. Les documents manquants pourront être envoyés par la suite par courriel au Dr André Dagenais (Confirmation de l'inscription, Confirmation de la présentation, etc...) lorsqu'ils seront disponibles (voir les coordonnées ci-dessous).

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- 1.Frais d'inscription
- 2.Frais de transport.
- 3.Frais d'hébergement.
- 4.Frais pour les repas non couverts par les frais d'inscription au congrès (excluant l'alcool).

Les factures originales ainsi que les cartes d'embarquement pour les vols d'avion sont requises pour le remboursement.

Pour toute demande d'information, s'il vous plaît communiquer avec Dr André Dagenais, coordonnateur du RSRQ

Adresse de courriel : coordonnateur.rsr@gmail.com

Tél. : 450 822-7460